



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suppression

Question écrite n° 29225

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les inquiétudes que suscite auprès d'Arvalis - Institut du végétal, l'institut de la recherche appliquée de la filière céréalière, la décision de procéder à une ponction de ses réserves financières qui s'élèverait à environ 12 millions d'euros sur les actifs. Selon le président de cet institut, cette opération « ... conduirait à spolier les fonds que les agriculteurs ont mobilisés pour accéder aux innovations indispensables et à leur filière ». De plus, les programmes de recherche seraient gravement compromis. Il lui demande, en conséquence, si le Gouvernement a l'intention d'infléchir sa décision pour assurer la pérennité de cet institut et de ses emplois.

Texte de la réponse

L'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2003 a institué un prélèvement exceptionnel de 59 millions d'euros sur le budget d'Arvalis Institut du végétal. L'analyse faite des réserves non utilisées par cet institut, comme par un certain nombre d'autres organismes du secteur céréalière, a conduit à ne maintenir à leur disposition que les sommes nécessaires à la poursuite de leurs missions et à prélever les surplus afin de financer le déficit du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Ce prélèvement a été minoré de 25 % par rapport à la prévision initiale et il est donc effectué dans une proportion qui permettra à l'institut de conserver ses objectifs de développement d'autant que le relais de la taxe FASC peut être pris dès 2004 par le produit d'une cotisation volontaire obligatoire prélevée par l'intermédiaire de l'interprofession intercérielles. De plus, comme les autres organismes faisant l'objet d'un prélèvement, Arvalis bénéficiera de l'affectation des montants à recouvrer au titre des taxes parafiscales et de la dévolution intégrale des bonis de liquidation déduction faite des prélèvements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29225

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9114

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4678